

Motion 2584

pour une compensation financière lors d'un transfert d'un-e jeune joueur-euse de football soutenu-e par le programme de la relève élite de la République et canton de Genève

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- le programme de la relève élite créé en 2013 en collaboration avec la Ville de Genève et l'Association des communes genevoises (ACG) ;
- la convention de subventionnement 2014-2018 avec les clubs de Servette FC, Etoile Carouge FC et Meyrin FC ;
- l'examen sommaire, en 2019, de la Cour des comptes concernant les comptes d'Etoile Carouge FC ;
- la mise en suspens du renouvellement du contrat de prestations 2018-2020 de Genève Education Football (GEF) ;
- les contrats établis lors d'un transfert d'un-e jeune joueur-euse pouvant porter sur des sommes importantes ;
- l'absence d'un retour sur investissement pour la République et canton de Genève lors de tel transfert,

invite le Conseil d'Etat

à introduire dans le contrat de prestations de Genève Education Football une clause d'intéressement lors du transfert d'un-e joueur-euse dans un club d'importance nationale ou internationale.